

Séance du 26 Mai 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Jeambrun à M. le Maire ; Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :AFFAIRES FONCIERES - Renouvellement du bail du local sis 28, rue Pannecau

M. MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique visant à faciliter les activités d'associations Bayonnaises remplissant une activité d'intérêt général local, la Ville de Bayonne a pris en location des locaux situés en rez-de-chaussée d'immeubles du centre Ville de Bayonne afin de les mettre à disposition de ces associations.

C'est dans ce contexte qu'un bail en date du 3 juillet 2002 a été conclu avec Madame SEREYS pour un local sis 28, rue Pannecau pour le remettre à disposition de l'association « Patronage Laique des Petits Bayonnais », laquelle a installé dans cet immeuble ses bureaux administratifs.

Le présent bail arrivant à expiration le 14 juillet 2005, il convient de le renouveler sur la base du projet ci-annexé.

Le contrat est établi pour un montant de loyer mensuel de 534,77 € révisable à la date anniversaire en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction et pour une durée de 3 années renouvelable à la demande du preneur de manière expresse.

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le renouvellement de ce bail.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.